
Le Président

Paris, le 11 juillet 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Délégation aux outre-mer adopte le rapport d'information sur la défiscalisation dans les outre-mer

Le mercredi 11 juillet 2018, la Délégation aux outre-mer de l'Assemblée nationale a adopté le rapport d'information sur la défiscalisation dans les outre-mer, porté par les rapporteurs M. Philippe GOMES, Député de la Nouvelle-Calédonie et M. Philippe VIGIER, Député d'Eure-et-Loir.

Tout en rappelant les différentes dispositions des aides fiscales à l'investissement dans les outre-mer, outil par ailleurs indispensable au développement économique de nos territoires, **ce rapport présente de nombreuses recommandations, dont la nécessaire et urgente clarification, correction, simplification et déconcentration des procédures d'agrément.**

En outre, les rapporteurs préconisent une révision du dispositif de réduction d'impôt « Pinel », la mise en place avec BPIfrance d'un mécanisme efficient de préfinancement ouvert à l'ensemble des entreprises ainsi que la publication dans un Bulletin Officiel des Finances Publiques (BOFiP) de la liste des catégories de dépenses entrant dans la détermination de la base éligible à l'aide fiscale et celles qui en sont exclues.

M. Olivier SERVA, Président de la Délégation aux outre-mer et rapporteur spécial sur le budget des outre-mer pour l'année 2017, se félicite de l'adoption à l'unanimité de ce rapport et de ses recommandations qui vont dans le sens d'une nécessaire adaptation des outils de défiscalisation au sein de nos territoires.

Contact presse :

- Keyza NUBRET, 0670 93 86 67, sophie.grand-bonheur@clb-an.fr
- Sandrine SERVA, 0690 75 89 28, sandrine.serva@clb-an.fr